

MILEUN BORDEAUX
Société par actions simplifiée
au capital de 850 000 euros
Siège social : 63 Rue Lucien FAURE, 33000 BORDEAUX
820 554 756 RCS BORDEAUX

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 15 JANVIER 2026**

L'an deux mille vingt-six,
Le quinze janvier,
A 15 janvier 2026

Les associés de la Société **MILEUN BORDEAUX** se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence sous format numérisé prévu par l'article R. 225-95 du Code de commerce signée par les associés présents.

Sont présents :

La société F.R.E.D.,
Représentée par Monsieur Frédéric DEMAREST,

La société MILEUN,
Représentée par Monsieur Hervé LE NAOUR,

Le présent acte est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par le règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Frédéric DEMAREST**, en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 100 000 actions sur les 100 000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés,
- La feuille de présence et la liste des associés,
- Un exemplaire des statuts de la Société,

Paraphe	Paraphe
	

- La lettre de démission de Monsieur Frédéric DEMAREST, de ses fonctions de Président,
- La lettre de démission de la société MILEUN, de ses fonctions de Directeur Général,
- Le rapport du Président,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Constatation de la démission du Directeur Général sans procéder à son remplacement, mise à jour corrélative des statuts,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de la société MILEUN de ses fonctions de Directeur Général notifiée au Président le 15 janvier 2026 avec effet à l'issue de la présente décision et décide de ne pas procéder à son remplacement.

L'Assemblée Générale la remercie pour les services rendus à la société et la dispense du préavis d'UN mois tel que stipulé par l'article 17 des statuts.

L'Assemblée Générale décide que le nom de l'ancien Directeur Général sera supprimé de l'article 17 des statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Frédéric DEMAREST de son mandat de Président notifiée aux associés le 15 janvier 2026 avec effet à l'issue de la présente décision.

L'Assemblée Générale le remercie pour les services rendus à la société et le dispense du préavis d'UN mois tel que stipulé par l'article 16 des statuts.

L'Assemblée Générale nomme en qualité de nouveau Président, pour une durée illimitée :

la société MILEUN,
société par actions simplifiée au capital de 1.500.000 euros,
dont le siège social est 71 rue de Macau , 33 000 BORDEAUX,
immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 494 259 963 RCS
BORDEAUX,
représentée par Monsieur Hervé LE NAOUR, en qualité de Président.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Monsieur Hervé LE NAOUR, au nom de la société MILEUN qu'il représente, accepte les fonctions de Président et déclare que celle-ci n'est frappée par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal et/ou à la SELARL LEGI-GARONNE, sise 9 rue Pontarique 47 000 AGEN, pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Le Président

M. Frédéric DEMAREST

La société MILEUN

Représentée par M. Hervé LE NAOUR

« Bon pour acceptation des fonctions de Présidente »

Bon pour acceptation des fonctions de Présidente

Signé par :

Frédéric DEMAREST

8828C7AB9744403...

Signé par :

Hervé LE NAOUR

74F1AD3406A942D...